

Bruxelles, une compagnie d'assurances de cette ville a fait rechercher quelles sont les matières les plus inflammables parmi celles renfermées communément dans les magasins de drogueries, et jusqu'à quel point entre autres l'éther sulfurique entrerait dans cette catégorie. Ce produit chimique paraît être plus dangereux, car, excessivement volatil, il prend feu à l'approche de la moindre flamme. Une épreuve vient d'être faite, et il en résulte qu'une tourille d'éther sulfurique s'est enflammée presque instantanément, par la seule présence d'une lanterne fermée et placée dans le même local, à une distance d'au moins 20 pieds.

Indépendamment de cette expérience, il y a quelque temps que des négociants ont été sur le point d'occasionner un grand incendie par suite d'un simple manquement de vases renfermant de l'éther.

Il n'est donc pas hors de propos d'éveiller, dans leur propre intérêt et celui de leurs voisins, la prudente sollicitude des commerçants qui emmagasinent des produits de cette espèce.

— Le roi des Français, entre demain, 6 octobre, dans sa soixante-dixième année. Louis-Philippe est entré dans la vie publique à l'âge de dix-sept ans. C'est donc déjà cinquante-trois ans d'existence politique.

— Toutes les difficultés qui s'étaient élevées pour l'exécution des intentions testamentaires de S. E. le cardinal Fesch, en faveur d'ajaccio, viennent d'être aplanies par suite d'une donation faite par M. le comte de Surville (Joseph Bonaparte), légataire universel. Les bienfaits de cette donation ne s'étendront pas seulement sur cette ville, mais sur la Corse tout entière.

— On lit dans le *Journal des chemins de fer* :

« Dimanche dernier, une locomotive a couru pour la première fois sur les rails du chemin de fer de Rouen. Cette machine appartient aux entrepreneurs, MM. Brassey et Mackenzie. Elle est destinée à remorquer les wagons de terrassement entre la tranchée de Venables et la plaine d'Aubevois, en traversant le tunnel du Roule, qui est maintenant terminé. Dans ces voyages d'essai, la locomotive a parcouru plusieurs fois ce tunnel dans toute sa longueur (1700 mètres), à la grande admiration des habitants du voisinage, pour la plupart desquels ce spectacle était entièrement nouveau.

« Cet avant-goût d'inauguration montre avec quelle énergie les travaux sont dirigés et poursuivis, et prouve que l'on peut compter prochainement sur une inauguration plus solennelle. »

— La douane du Blanc-Misseron vient de faire une saisie assez singulière sur des Espagnols qui venaient de la Belgique avec l'intention d'entrer en France. Ces compatriotes du chevalier de la Manche étaient cuirassés de paletots en caoutchouc, dits *macintosh*, superposés les uns sur les autres. La saison ne permettant pas encore un tel vêtement, on a dépouillé ces nouveaux chevaliers de la manche de leur quintuple cuirasse, qui sera bientôt vendue à charge de réexportation. En les débarrassant de leur encombrante enveloppe, on leur a trouvé sous les aisselles des chaînes d'or mexicaines fort bien travaillées, qu'ils disaient être des souvenirs de leurs belles. La douane française, qui ne comprend pas le sentiment appliqué d'une façon aussi multipliée, leur laissa à chacun une chaîne d'or, celle visible sur le cou, et enleva toutes les autres cachées dans les vêtements. Voilà donc les Espagnols condamnés à ne porter que le souvenir d'une seule belle. Enfin, en terminant la visite de ces fashionables français, on leur enleva des pistolets à six coups avec poignard, genre d'armes prohibé quand ils ont de fabrique étrangère et de petite dimension. Nos chevaliers criant continuèrent ensuite leur voyage quand ils furent à moitié dépouillés et complètement désarmés.

(ECHO DE LA FRONTIÈRE.)

— On lit dans l'*Echo Thournaisien* :

« L'intensité du froid a été si grande ces jours derniers, que les hirondelles qui ne s'étaient point encore mises en route pour d'autres pays, tombaient sur le pavé presque sans vie. Nous avons vu des enfants qui en tenaient jusqu'à cinq ou six entre les mains. »

— Nous avons annoncé le projet de translation à Caracas des dépouilles mortelles de Simon Bolivar, mort presqu'en exil à Lima. La république vénézuélienne veut faire de cette cérémonie une solennité nationale.

Les représentants des cinq républiques iront recevoir le cercueil qui, après son exhumation, sera transporté à bord d'une frégate vénézuélienne, laquelle sera escortée jusqu'au port par trois frégates française, anglaise et américaine.

Le représentant de Venezuela a été chargé de faire un choix parmi l'élite des artistes décorateurs à

Paris, pour l'exécution de cette cérémonie. Cet important travail a été confié à MM. Séchan, Despléchin et Diesterle.

Les travaux de ces artistes sont terminés.

Un char gigantesque, composé dans le goût de celui qui a servi à la translation des cendres de Napoléon, sera recouvert d'un immense voile semé d'étoiles d'argent. Une jeune fille, choisie parmi les plus belles de Venezuela, représentera l'Amérique. D'une main, elle soulèvera le voile pour laisser voir le chiffre de Simon Bolivar, dessiné en fleurs d'immortelles; de l'autre elle tiendra les palmes et des couronnes. Les chevaux du char seront caparazonnés de magnifiques housses en velours noir, brodées en argent. Sur la place publique s'élèvera un arc de triomphe décoré de deux bas-reliefs représentant un groupe d'indiens et de nègres dont les chaînes sont brisées, et qui vouent leurs enfants à la défense de la patrie.

La frise est décorée de boucliers en bronze où sont inscrits les noms des batailles gagnées dans la défense de l'émancipation des républiques américaines. Dans le soubassement de la façade principale, deux figures représentant la *Persévérance* et la *Valor*, qui personnifient le génie de Bolivar; sur l'autre face, la *Liberté* et la *Loi*.

La voûte de l'Arc a été disposée en écussons noirs et blancs où sont inscrits tous les noms des généraux qui ont servi dans les guerres de l'émancipation. Dans les noirs sont inscrits les noms de ceux qui sont morts dans cette guerre; dans les autres ceux qui ont survécu. Nous y avons remarqué plusieurs noms français.

— On lit dans le *Propagateur de l'Aube* :

« Les journaux enregistrent chaque jour des phénomènes de végétation extraordinaire. Nous venons à notre tour fournir un exemple singulier. Dans la propriété de M. Ballet au Vouldy, on a récolté, il y a bientôt deux mois, des groupes de raisin hâtif en parfaite maturité; une deuxième récolte a été faite depuis sur les mêmes ceps, et voici qu'une troisième pousse montre aujourd'hui des raisins dont les grains sont aussi gros que ceux du cheneris. Nous ne trouvons pas d'exemple d'un pareil prodige, si ce n'est en nous rapportant à l'année 1811. »

— A l'exemple de Berlin et de Saint-Petersbourg, la capitale de l'Autriche va avoir aussi son théâtre français desservi par une troupe italienne qui jouera sur le théâtre impérial du grand Opéra, avec l'appui et sous le protectorat de toute la haute noblesse de Vienne. Le directeur, M. Trouillet, a réuni cinquante souscripteurs, en tête desquels figurent les noms de MM. le prince de Metternich, le prince de Lichtenstein, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, le comte de Sedlitzky, le comte de Flahaut, notre ambassadeur près la cour d'Autriche, etc. On assure que le directeur s'est appliqué à composer sa troupe d'une manière convenable à sa destination. Parmi les sujets qu'il emmène, on cite plusieurs acteurs et actrices des théâtres de l'Opéra et de la Porte-Saint-Martin à Paris, et d'autres qui ont rempli les premiers emplois avec succès dans les grandes villes de France. Cette troupe, en se rendant à Vienne, doit donner d'autres représentations devant les cours de Bade, de Wurtemberg et de Bavière.

ALGERIE.

On nous écrit d'Alger, le 20 juillet :

« Le produit de la razzia montée effectuée par le général Changarnier a été amené sous Blidah le 13 du courant. M. le gouverneur général et M. l'intendant militaire Appert s'étaient rendus sur les lieux. Ce dernier a procédé à la vente de l'immense troupeau, assisté de M. le sous-intendant militaire Blanchot, chargé de la direction des services de la colonne expéditionnaire, et de M. le payeur de la place de Blidah.

« La vente a eu lieu le 14, sur les bords de la Chiffa, où le troupeau était arrivé la veille. Le nombre des moutons vendus est de 17,537; ils ont produit une somme de 86,810 f. 10 c. Des personnes dignes de foi nous assurent qu'au moment de la prise, le nombre des moutons s'élevait à plus de 25,000, et qu'il n'en a été vendu que 17,537; il faut attribuer cette diminution, d'abord au nombre de ces animaux morts de soif en route pendant le trajet de douze jours que la colonne a employés pour venir du bivouac d'Ain-Tes-moil à Blidah; aux vols que des Arabes cachés dans des broussailles, pendant que le troupeau passait dans des défilés étroits, ont pu commettre. Enfin il faut ajouter à cela que les généraux Bogaud et Changarnier ont distribué un certain nombre de ces moutons à des tribus amies, et que la colonne,

conduisant 3,000 prisonniers, a dû aussi en consacrer un assez grand nombre.

« Des moutons et des bœufs ont été donnés à la colonie de Fouka, et l'on en réserve d'autres pour la colonie de Mered.

« Six cents chameaux ont été livrés, d'après ordres du gouverneur, à la tribu des Hadjout, autres environnantes, qui nous en paieront le transport sur les places de Medeah et de Miana.

« Cinq cent vingt-six bœufs ont été remis au profit de l'administration de Blidah.

« Les négociants d'Alger, qui avaient été présents à cette vente, s'étaient rendus en foule sur les lieux, où l'on remarquait aussi beaucoup de curieux.

« Deux indigènes seulement se sont rendus à la vente de bœufs.

« On nous écrit de Medeah, le 17, que la colonne du général de Bar, partie d'Alger le 5, de Blidah le 7 et de Medeah le 11, vient de rentrer dans la dernière place après une excursion au sud et à l'est dans les provinces de Tittery.

« Cette colonne a parcouru des pays qui n'avaient encore été visités par nos troupes, et a obtenu la soumission d'un bon nombre de tribus. Elle n'a subi qu'un seul coup de feu; il paraît que la pacification est complète au centre de nos possessions algériennes. La colonne a été constamment harcelée par la température, en sorte qu'elle n'a eu que 30 malades, après sept jours de courses d'extraordinaire dans cette saison.

« M. le général de Bar a dû partir de Medeah le 15, avec les troupes sous ses ordres, qui rentrent dans notre province.

« Les 3,000 prisonniers arabes arrivés récemment avec la colonne Changarnier, vont former une belle tribu. Le gouverneur a déjà nommé un chef pour ces indigènes.

« M. le général Changarnier est entré à Tittery, escorté par une centaine de schiaks de la province de Tittery. »

— M. Bizet, conservateur des arts, avait eu l'idée de rassembler des échantillons de tous les produits de la nature pour le classement de la Grande Encyclopédie. Ces échantillons ont été déposés dans un cabinet sur l'échelle d'un millimètre, par les soins de M. Bizet, et ont été représentés par des modèles de bois jusqu'à la profondeur d'un millimètre. Ce travail vient d'être gravé avec soin, et l'auteur y a joint des objets de comparaison, quelques monuments du Panthéon, la Roche de Strasbourg, Saint-Pierre de la Courbe, etc. Ce travail si curieux lui-même, vient d'être mis en

MONTEVIDEO.

— Le général Bernard O'Higgins, un des fondateurs de l'indépendance Sud-Américaine, vient de mourir à Lima. La république péruvienne qui reconnaît lui devoir son indépendance politique a revendiqué les cendres dans un acte remarquable et qui dément la protestation d'ingratitude démocratique.

— Le gouvernement a émis un décret qui tout étranger appartenant à l'armée d'Orbe sera traité selon les lois de guerre, mais que tout Oriental rebelle sera immédiatement fusillé.

CHRONIQUES.

LA CRUCHE CASSEE. — On écrit de Rennes : « Il y a deux jours, un petit garçon qui demeurait rue St-Germain, avait envoyé pour l'eau aux quais, tomba dans la rivière. Aux cris des femmes qui avaient été témoins de cet accident, un accourut et, se mettant à plat ventre sur le bord macabre, parvint à sauter ce pauvre petit enfant qui revenait sur l'eau. Sain et sauf, il pleurait à chaudes larmes : « Qu'as-tu, lui dit son père, que cet accident avait attiré ? Mon père me dit que j'ai cassé ma cruche. » Le questionné fut heureux de donner une pièce de monnaie à ce pauvre enfant, qui déplorait plus sa cruche que son malheur d'avoir échappé à la mort, tant et plus que le moindre mal présent est plus terrible que le plus grand malheur passé. »

Le Patriote Francais.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTERAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le dimanche et le lendemain de fêtes exceptées. On s'abonne au bureau du Patriote, ou au domicile des annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés par la poste.

ALMANACH FRANCAIS.

16. — Combat d'Oggertheim (Allemagne), par le general D. saix (1794).

FRANCE.

Protestation du capitaine et de l'équipage l'Aigle.

(Suite et fin.)

Paris le 16. — Combat d'Oggertheim (Allemagne), par le general D. saix (1794).

Partis de Whyda à 6 heures du matin, les vents ont soufflé à la partie sud-sud-ouest, la mer très grosse du nord et les courants portant dans l'est trois milles par heure (estimés par le chronomètre). A cinq heures, nous étions parvenus au point de 6° 45' de latitude nord et 37° de longitude est, lorsque, ayant cru reconnaître que la voile aperçue sous le vent de puis une heure était un navire croiseur du gouvernement britannique, nous avons à l'instant arboré nos couleurs. Mais à cinq heures et demi, le brick anglais, sans nous avoir vu, a tiré cette reconnaissance, nous a tiré un coup de canon, duquel des hommes ont été tués et d'autres blessés, par notre travers, à la distance de six mille toises. Nous avons de suite chargé notre bord de bois pour éviter la récédive; mais un moment après, il nous en a tiré un second qui est tombé à peu près à notre travers. Pour éviter d'être arboré, nous avons laissé arriver. A notre maître, le commandant anglais, au lieu de continuer à border et faire toute sa diligence pour nous atteindre, a chargé ses basses voiles sur le mat d'arrière, et s'est par son travers à petite distance, nous avons vu braver ses voiles pour nous mettre à sa disposition. Un canot a poussé de son bord deux hommes vêtus uniformes, et dans un costume que nous reconnûmes assez volontiers à celui de garde-magasin de la marine française, sont montés à notre bord, et d'eux ma présente l'autorisation du ministre français pour visiter les navires de notre nation. Quoique l'arrestation fut illégale et l'action arbitraire, j'ai été obligé de céder à la force et leur ai livré mon navire et son équipage. J'ai protesté au nom de mon gouvernement contre les événements qui se sont produits, vu la difficulté du langage nous sommes allés doubler le cap Formos, qui est très dangereux, le capitaine du croiseur appelé le Cygne a répondu par un refus, et après nous avoir fait garder le travers pendant deux heures et demie, les deux hommes, dont un pris de bois, nous ont laissé la liberté de continuer sans apostiller, comme d'usage, le jour du bord.

La qualité de capitaine du brick français l'Aigle, étant combiné de pareilles vexations sont faites le but de décourager notre marine marchande traverser notre commerce je dresse le présent protestation (le fera qui de droit), et le signe avec moi-même et mes passagers.

Le 7 juillet 1842, à huit heures du soir.

(Suivent les signatures.)

duction de la réponse du commandant du Cygne.

Le commandant du brick de S. M. britannique le Cygne, ayant été informé que des navires, traitant à Whyda sous pavillon français, avaient pris des esclaves de ce port, pense qu'il est de son droit de visiter les navires qui quittent cet endroit, et tel est le droit du brick français l'Aigle.

Le fait est pour faire mettre en panne ledit navire, parce qu'il était de son devoir d'agir ainsi, parce que le navire arrivait promptement, et parce qu'il soupçonnait le navire d'être espagnol ou portugais.

Le gouvernement français a consenti avec la Grande-Bretagne à un droit réciproque de visite, et les croiseurs doivent, pour remplir leurs devoirs, met-

tre dans l'arrêt du navire le temps nécessaire pour arriver à ce but.

"Du reste, il est évident que tous les navires traitant à Whyda, qui est le dépôt d'esclaves le plus connu, doivent être nécessairement toujours soupçonnés d'être engagés dans la traite des noirs."

"A bord du brick de S. M. britannique le Cygne. EDMOND WILSON, Lieutenant et commandant." (Commerce).

NOUVEAUX NOMS GRAVÉS SUR L'ARC DE L'ETOILE.

Nous espérons être agréables à nos lecteurs en continuant ici les 24 noms qui ont été gravés depuis quatre mois sur l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, d'après le rapport de la commission, composée de MM. le maréchal Oudinot, président; les généraux Reille, Petit, Exelmans, Schœneller, Dulaioy de Beauvergne, l'amiral Rosamel, membre; le général Saint-Mars, membre-secrétaire. Voici les noms par ordre alphabétique:

- Albert, Almeyras, Arrighi, Aubry, Baillet, Bailly de Monthion, Baltus, Barbou, Bardet, Barthe, Barrot, Barkheim, Basse, Bédair, Béranger, Bessières (B), Beurmann (J.F.), Bigarré, Bigot, Ripet, Blein, Bonnafant, Bonamy, Bonnemaison, Bordesoulle, Borelly, Bouillard, Bourke, Bouvier-des-Éclats, Boyeldieu Boyer, Biche, Brun, Brun, Burey, Caffarelli (A.), Castez, Castelnou (J.) Gausse, Oavaignac, Charbonnet, Chastre, Chastel, Chateau, Chevalier, Chénard, Christiani, Clarke, Clément La Roncière, Cochon, Colbert (E.), Colbère (J.) Coman, Corely, Dahlmann, Dalmont, Delaunay, Damas, Danthard, Darnie, Darn, Davray, Dauré, D'Hamin, Dejean, Delagrèze, Delagrèze (A.), Delaire, Delamotte, Delcamp, Dambaère, Denot, Dery, Desilly, Desfontaines, Dassaix, Digon, Dole, Damon, Domange, Doumerc, Dronot, Dubus Thirion, Dumas, Duranton, Duprat, Duran, Duranel, Dutailly, Duvernet-Mouton, Émériaux, Fabre, Faulstich, Florelia, Flahaut, Flamand, Foisac-Latour, Fouché, Fournier, Gachy, Gauthier, Guarnier-Cler, Gentil Saint-Alphonse, Gérard (F.), Girard, du-Vieux, Girardin, Gouze, Gressat, Grollot, Guin, Guchéteux, Guyot, Guyot (C.), Guyot de Lacour, Hamelin, Haricourt, Haris, Hédouville, Huart, Hulot, Jacquinet, Jamin (A.), Jamin (J.B.), Jesnio, Joubert, Jouffroy, Kellerman, Kis, Koziewicz, Lacroix (Paphis), L'heureux, Lalaing d'Aulenoarde, Lamartinère, Lamy (Ch.), Laplaine, Larrey, Lasowski, Latrille, Lebrun, Lefèvre-Desnoettes, Lefol, Lemarrois, Leprie, Lemaury, Lery, Lèresque de la Ferrière, Lhermite, Lhéritier, Lochet, Lucardo, Lucotte, Macon, Mozon, Margaron, Marin, Marti, Martin, Marulaz, Meurcombe, Maurin, Merlin, Merin (C.), Meynier, Melinadier, Michel, Mouton, Montéglie, Montesquieu, Monfort, Montmore (L.), Moraogier, Narbonne, Nègre, Noëlles, Ordener, Oranzo, Platonne, Polet, Pélissier, Pélissier, Penne, Percy, Pénety, Petiet, Picquet, Pica, Poitevin, Préral, Pathod, Quot, Ritzout, Rozet, Rémond, Rémond, Renaudin, René, Rivard de la Raffinière, Roize, Romeuf, Rottenbourg, Roussel, Roussel-d'Herbal, Rogier, Ruty, St-Cyr Négres, St-Genès, St-Germain, St-Sulpice, Senon, Sacrut, Schmitz, Scharamm, Ségur (Philippe), Serey, Seroux, Simmer, Soult, Strutz, Subervie, Tavel, Thureau, Thouvenot, Tritel, Treillard, Vallin, Vandermessen, Vasserot, Verhulst, Vichery, Vichery, Villata, Villemazy, Vincent, Wathiez, Wolf.

L'armée serait sans doute désireuse, comme nous le voyons les états de service de quelques uns de ces hommes célèbres. Nous voyons la plupart des illustrations qui nous étaient à peu près inconnues.

Indépendamment de ces noms, le ministre de la guerre, de son autorité privée, et sans consulter la commission, en a fait inscrire vingt-quatre autres dont nous donnons la liste:

MM. Baucha, Chamoin, Dendon, Dénioche, Desgenettes, Gros, Grandier, Hamelin, Haber, Lamoricière, Lafon-Blanc, Lassèbe, Lejeune, Miquet, Moreaux, Pils, Poret de Morvan, Rosamel, Saint-Marc, Saint-Laurent, Schœneller, Vallée, Watthier, Wittmann.

Personne n'a songé, à ce qu'il parait, aux généraux Dulaioy, Wimpfen, Dupont, Berton, Krasinski, et tant d'autres dont les noms nous occupent en ce moment.

Puisqu'on n'a établi aucune condition de rigueur pour être inscrit sur l'Arc-de-Triomphe, et que le nombre des inscriptions n'est pas limité, nous ne tarderons pas sans doute à voir bientôt paraître d'autres listes où le maréchal Soult fera entrer quelques célébrités de sa fabrication. Heureusement les parois intérieures de l'arc sont très vastes.

(Sentinelle.)

FAITS DIVERS.

On écrit de Toulouse.

M. le marquis de Breigne, député de Tarbes, est en ce moment dans notre ville pour s'occuper du canal des Pyrénées. La coïncidence de sa présence ici avec l'arrivée de M. Teste, ministre des travaux publics, qui, comme on le verra plus bas, va faire un voyage dans le midi, fait espérer que la protection sérieuse du gouvernement sera désormais acquise à cette belle entreprise, si utile à nos contrées, et qu'un vote prochain des chambres, sollicité par le ministre, dotera notre midi de ce canal tant et si justement désiré.

Le canal latéral de l'Aube est prêt d'être livré à la navigation; tous les travaux sont achevés et en bon état d'entretien.

Quelques accidents survenus lors de la mise de l'eau ont fait craindre qu'on ne put encore cette année terminer les travaux à la circulation; mais l'eau est rentrée dans tous les biefs et s'y maintient parfaitement.

Sous le coteau d'Auzoy, le canal a subi un changement; il ramène dans cette partie un énorme bassin, il n'était séparé de la nouvelle rivière déplacée que par une digue de 10 mètres de largeur en crête. Cette digue maintenait les eaux du canal à 10 mètres au-dessus de celles de la rivière d'Aube, qui passe au pied; le peu de consistance du terrain sur lequel repose cette digue ne permettait pas de pouvoir maintenir une aussi forte charge d'eau, on a donc dû y renoncer en faisant passer le canal dans ce bassin, sur une digue en maçonnerie de 10 mètres de hauteur, et en faisant des courbes à l'intérieur.

On lit dans le Journal de l'arrondissement du Harve.

D'après des renseignements qui nous parviennent de Quilly, et il paraît que le premier essai de sauvetage du Télégraphe a eu lieu vendredi dans la matinée, et que ce navire a été soulevé de 25 à 30 centimètres.

On assure que l'industrie particulière va définitivement être autorisée à construire deux passerelles au nord et au midi de la Cité, aux deux bouts de la rue du Harve. Ces nouvelles constructions doivent cadrer avec la restauration et l'agrandissement du Palais de Justice qui s'opèrent en ce moment.

A l'occasion d'un incendie qui a éclaté, il y a quelques semaines, dans une cave de drogusté à